

*Sur le chemin...*



*...de l'école*

*Après l'éducation parentale, la réussite d'une scolarité est un élément prépondérant pour l'avenir de nos enfants. C'est pourquoi l'engagement de la Municipalité dans le domaine de l'Enseignement demeure une priorité constante, par la mise en œuvre de moyens humains, matériels et financiers au service de tous les enfants inscrits dans nos trois groupes scolaires.*

*Sur l'ensemble du budget communal, près de 20% de nos dépenses de fonctionnement sont consacrés à ce secteur et au service de la restauration scolaire, constituant la part la plus importante. Cet engagement de la Commune, guidé par le souci de garantir à nos enfants, ainsi qu'à nos enseignants, les meilleures conditions de travail et d'étude, nous avons cru utile de le détailler, point par point dans cette brochure, afin que vous, mesdames et messieurs les parents, appréhendez d'une manière précise les nombreuses composantes de la communauté éducative et son fonctionnement.*

*En feuilletant les pages de ce guide pratique, vous pourrez ainsi juger de la mobilisation nécessaire des compétences et des énergies, afin que l'intégration de vos enfants dans les classes de maternelles ou de primaires se déroule avec succès.*

*Votre Maire,  
Christine CAPDEVILLE.*

**D**e nombreux partenaires, dont l'Etat, la Région et le Département, participent au service public de l'Enseignement. Les communes ont toujours joué un rôle important dans ce domaine. En effet, dès 1884, chaque commune s'occupait de la fameuse école communale.

Aujourd'hui, le rôle de la Commune s'exerce surtout sur le plan des écoles maternelles et primaires.

Elle est propriétaire des terrains et des bâtiments.

Elle assure les frais d'investissement (construction, réparations importantes, achats de mobilier).

Elle assure les frais de fonctionnement (chauffage, petit matériel et fournitures, électricité, entretien) et met à disposition du personnel pour assister les enseignants de maternelle, entretenir les locaux, préparer et servir les repas, animer l'interclasse, surveiller l'étude du soir, la garderie du matin.

Toutefois, c'est l'Education Nationale, et non la Commune, qui définit le contenu pédagogique de l'enseignement et qui emploie les enseignants.

Afin de mieux faire connaissance avec le milieu scolaire de notre commune, il nous est apparu naturel de donner la parole à un enfant afin qu'il nous commente ce qui pourrait être sa journée type. Son témoignage renvoie ensuite vers un abécédaire dans lequel sont détaillés plus d'une trentaine de mots ou d'expressions en relation avec l'Ecole.

## *Une journée avec nos enfants...*

*“Ce matin, c’est papa qui m’a emmené à l’école. Nous sommes partis de la maison à 7h20. Après un dernier bisou, j’ai retrouvé mes copains qui, comme moi, fréquentent la **Garderie du matin**. Nous nous sommes amusés jusqu’à 8h20, l’heure où les autres enfants arrivent à l’école.*

*Lorsque l’on entend la sonnerie, il faut se mettre en rang et entrer dans les classes sans faire de bruit. C’est l’heure de se mettre au travail, jusqu’à la récréation de 10 heures. Notre maîtresse nous a expliqué que le matin est réservé au travail qui demande une plus grande concentration, comme la lecture ou les mathématiques.*

*A 11h30, il y a ceux qui rentrent chez eux pour le repas, quelques-uns qui restent en soutien scolaire avec leur maître jusqu’à midi, et ceux qui, comme moi, restent à la cantine et ont droit à une petite récréation supplémentaire. Avant de passer à table, il faut se laver les mains. J’aime bien manger à la cantine avec mes copains. Cette année, c’est moi qui assiste à la **Commission des Menus**, comme ça je peux dire ce qui nous plaît et ce que l’on n’aime pas trop.*

*Après le repas, avec le personnel de l’**interclasse**, on a continué les grands dessins qui vont décorer le réfectoire pour le prochain repas à thème. Une fois, par exemple, c’était un repas chinois. On avait fait toute la décoration, on avait même fabriqué des costumes et tout le monde était déguisé, même les grandes personnes.*

*A 13h30, il faut retourner en classe. Quand j'étais en petite classe à l'école maternelle, on faisait la sieste après le repas, et on pouvait même emmener notre doudou.*

*Cet après-midi, on est allé faire du sport à la Colombe. Cette année, on va faire du foot, du basket, du judo et de l'athlétisme. Bientôt on aura un tournoi de basket avec les enfants des autres écoles et on nous apprend même à arbitrer. A la fin de l'année, on participe aux **Olympiades**, à la **Course des Écoles**, et les élèves de Maternelle participent aux **Pitchounades**.*

*Après le sport, c'est parfois difficile de se remettre au travail. Mais il faut bien. En plus l'après-midi, on fait des choses qui me plaisent beaucoup, comme l'**informatique**.*

*Voilà ma journée. Elle est bien remplie, n'est-ce pas !”*

# Organisation de la semaine scolaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h20 - 8h20	Garderie du matin	Garderie du matin		Garderie du matin	Garderie du matin
8h30 - 11h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
11h30 - 13h30	Pause méridienne Restauration scolaire	Pause méridienne Restauration scolaire		Pause méridienne Restauration scolaire	Pause méridienne Restauration scolaire
13h30 - 16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h30 - 17h30	Garderie du soir Aide aux devoirs	Garderie du soir Aide aux devoirs		Garderie du soir Aide aux devoirs	Garderie du soir Aide aux devoirs

# Petit abécédaire de l'école à La Penne

A B C D E F G H I ...



A comme ...

## **ATSEM**

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles sont des agents communaux. Depuis l'année scolaire 1992-1993, ils doivent être titulaires d'un CAP. Petite Enfance et être reçus à un concours. L'agent spécialisé des écoles maternelles est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour les soins corporels à donner aux enfants, ainsi que de l'entretien des locaux et du matériel scolaire. A La Penne, ces agents interviennent aux côtés des enseignants pour certaines activités pédagogiques. Les ATSEM sont placés sous l'autorité du directeur ou de la directrice pendant les heures scolaires et sous l'autorité du Maire en-dehors des heures scolaires (notamment durant l'interclasse et durant les vacances scolaires).

## *Association de Parents d'Elèves*

Il existe une association de parents d'élèves dans les trois groupes scolaires de la Commune. Leur objectif est de défendre l'intérêt des enfants dans une école laïque gratuite pour tous. Les A.P.E. constituent un lien entre les parents, les enseignants et la Municipalité pour toutes les questions relatives à la scolarité des enfants. Elles organisent différentes manifestations (loto, carnaval, kermesse...) pour contribuer au financement d'activités, de sorties pédagogiques ou d'achat de matériel. Les A.P.E. ont des représentants dans les différentes commissions extra-municipales et au sein des conseils d'écoles.



B comme ...

## *Bibliothèque*

En plus des Bibliothèques Centres de Documentation (B.C.D.) qui existent dans certains groupes scolaires, les enseignants peuvent également se rendre, avec leur classe, à la Médiathèque Pablo-Neruda (voir Médiathèque).



C comme ...

## *Collège*

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, une réunion d'information sur le thème de l'intégration des enfants au collège, est organisée au sein de chaque groupe scolaire, en présence d'enseignants et de la principale du collège Château-Forbin. La Municipalité offre en outre un ouvrage à chaque élève de la Commune quittant la classe de CM2, avant d'entrer au Collège.

Le Conseil Général participe aux frais de transport scolaire vers le collège de secteur. Un courrier adressé aux familles leur indique les dates d'inscription en Mairie.

## *Commission Municipale*

La Commission Municipale de l'Education, des Activités Périscolaires et de la Restauration Scolaire réunit, sous la direction de Madame Sylvie Silvestri, Adjointe à l'Enfance et aux Affaires Scolaires, les 8 élus membres de la Commission, ainsi que l'adjointe administrative chargée de ce secteur, Mme. Nabila Rerbal-Abidi.



### *Commission extra-municipale*

Complémentaire de la précédente, la Commission extra-municipale réunit les 6 directions d'école, les associations de parents d'élèves, des représentants des différents services municipaux et des responsables de l'interclasse. Elle se réunit régulièrement, notamment en septembre pour planifier toutes les activités de l'année scolaire.

### *Commission des Menus*

Cette commission rassemble, autour des élus, Mme. Haffaïda Sahraoui, gestionnaire de la Cuisine Centrale, un agent de chaque cuisine satellite, une diététicienne, les responsables de l'interclasse, des représentants des parents d'élèves et des enfants des trois groupes scolaires, qui sont délégués à cette commission. Elle se réunit une fois par trimestre pour faire le bilan de la période écoulée et pour élaborer des propositions de menus qui seront ensuite transmises à chaque famille. La diététicienne intervient également durant l'interclasse pour une animation autour de l'alimentation.

### *Crédit animation*

Chaque année, la Municipalité alloue un crédit d'animation, librement utilisable par les enseignants, pour financer des intervenants extérieurs (musique, théâtre...), des spectacles, des sorties ou l'achat de matériel d'animation.

## *Conseil d'école*

Un conseil d'école est constitué dans chaque école, maternelle ou élémentaire, pour chaque année scolaire. Il regroupe le ou la directrice, les enseignants, les représentants élus des parents d'élèves, les ATSEM (en Maternelle), les responsables d'interclasses, un conseiller municipal chargé des affaires scolaires. Le conseil vote le règlement intérieur de l'école et de manière plus générale est associé au fonctionnement de l'école. Il est également chargé d'adopter le projet d'école, concernant la partie pédagogique. Il se réunit une fois par trimestre.

## *Cuisine Centrale*

Inaugurée en septembre 2000, la Cuisine Centrale municipale est en capacité de préparer 800 repas par jour. En 2018, plus de 80 000 repas ont été élaborés pour les écoles, le Centre de Loisirs et le Foyer Restaurant. Les 500 repas préparés en moyenne chaque jour sont ensuite acheminés vers la cuisine "satellite" de chaque groupe scolaire (voir aussi liaison chaude).



Et comme ...

## *Effectifs*

La Commission des Effectifs rassemble, autour de Madame le Maire, l'Adjointe aux Affaires Scolaires, les 6 directions d'école, et la responsable du service scolaire. Elle se réunit à l'issue de la période de pré-inscriptions, ainsi qu'à la veille de la rentrée scolaire. Elle est chargée de répartir les enfants dans les trois groupes, d'accorder des dérogations pour les enfants extérieurs, et de statuer exceptionnellement sur les demandes de changement de groupe.

## *Entretien*

L'entretien des bâtiments scolaires est assuré par une trentaine d'agents communaux, sous la direction de Mme. Eloïse Frégier (directrice des Ressources Humaines). Chaque période de vacances scolaires permet un nettoyage complet des locaux. Par ailleurs, les Services Techniques municipaux ont désigné un agent référent dans chaque groupe scolaire, chargé de faire le lien avec la direction et d'assurer toutes les petites réparations.

## *Etudes surveillées*

Les études surveillées fonctionnent gratuitement tout au long de l'année scolaire, de 16h30 à 17h30. Elles sont assurées sous la responsabilité de la Municipalité. Le coût de ce service est pris en charge par la Commune.



## *Forêt*

Avec Bernard Negretti, premier adjoint au maire délégué à l'Environnement, la Municipalité organise régulièrement des actions de découverte et de sensibilisation à la protection de notre environnement naturel.



## *Fournitures scolaires*

De par la Loi, la Commune doit prendre à sa charge le matériel et les fournitures à usage collectif. Toutefois, pour réduire les dépenses à la charge des familles, le budget communal prévoit un budget pour les petites fournitures ainsi qu'un crédit destiné à l'achat de livres.



## *Garderie du matin*

Une garderie du matin est ouverte dans les trois groupes scolaires de la Commune. Les enfants sont accueillis de 7h20 à 8h20 dans les locaux de l'école maternelle, pour un coût de 2 € par jour de présence. Les inscriptions se font auprès des services municipaux. Pour bénéficier de ce service, les deux parents doivent travailler.

## *Hygiène alimentaire*

La Cuisine Centrale et les cuisines satellites sont soumises à des contrôles bactériologiques réalisés, une fois par mois, par un laboratoire indépendant, et ponctuellement par les services vétérinaires de l'Etat. Par ailleurs, chaque jour, sont réalisés des prélèvements d'échantillons témoins. Ces échantillons sont conservés durant 5 jours dans l'éventualité de contrôles ultérieurs.



## *Informatique*

Chaque école de la Commune dispose d'un atelier informatique, et de stations multimedia composées au minimum de 11 postes par groupe scolaire, connectées à Internet. Les bureaux des 6 directeurs d'école sont également reliés à Internet. A partir de la prochaine rentrée de septembre, chaque groupe scolaire sera doté d'une classe informatique mobile.

## *Inscriptions*

Des pré-inscriptions sont organisées en Mairie chaque année. Elles concernent les enfants entrant en maternelle, les nouveaux habitants de la Commune, ainsi que les changements de groupe scolaire.

Pour les passages de la maternelle au primaire, les inscriptions se font directement auprès des directeurs d'école, sauf pour les extérieurs.

## *Interclasse*

L'interclasse correspond à la tranche horaire 11h30-13h20, pendant laquelle les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel communal. Hormis les APC (activités pédagogiques complémentaires) de 11h30 à 12h (sous la responsabilité des enseignants), ces deux heures sont consacrées au repas, à diverses activités et animations. Les agents responsables de l'interclasse sont titulaires d'un B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).



L comme ...

## *Liaison chaude*

Lors de la construction de l'actuelle Cuisine Centrale, le choix de la Municipalité s'est porté sur un maintien du mode de fonctionnement en liaison chaude. Ce principe impose que les plats cuisinés soient consommés le jour de leur fabrication, ce qui nécessite une prévision des effectifs la plus précise possible. De plus, de la préparation des repas jusqu'à leur arrivée dans les assiettes, la chaîne du chaud ne doit jamais être rompue et la température des aliments ne doit jamais être inférieure à 63°C.

La liaison chaude permet de proposer une restauration plus traditionnelle préservant le goût des aliments, tout en garantissant aux enfants un apport nutritionnel équilibré. De plus, La Penne s'est engagée avec d'autres communes de l'Agglo dans un groupement de commandes, pour l'achat ponctuel de denrées issues de l'agriculture biologique ou du commerce équitable.



M comme ...

## *Médiathèque*

La Médiathèque municipale Pablo-Neruda est à la disposition des enseignants et de leurs élèves, en totale gratuité, pour des prêts de livres ou de documents audiovisuels, pour des recherches dans le cadre de projets pédagogiques, ou encore des travaux et des animations autour d'un auteur. La Médiathèque dispose d'un étage réservé aux enfants, sous la direction d'une personne spécialisée.



P comme ...

## *Piscine*

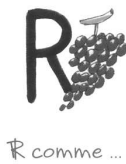
La Municipalité renouvelle, chaque année, une demande de créneaux pour l'accès à la piscine auprès de la ville d'Aubagne. Les plages horaires ainsi mises à disposition sont ensuite proposées aux enseignants.

## *Police municipale*

Afin d'assurer la sécurité des enfants et leur permettre de traverser en toute sécurité les axes les plus fréquentés (boulevards de la Gare, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire), des agents de la Police municipale sont présents à l'entrée et à la sortie des écoles Beausoleil, Pierre-Brossolette et Jacques-Prévert. Aux heures d'entrées et de sorties d'écoles, la circulation est interdite, sauf aux riverains, sur l'allée de la Pinède (Beausoleil) et le chemin Patiare (Jacques-Prévert).

## *Prévention routière*

Chaque année, les enfants de CM1 et CM2 bénéficient d'une action de sensibilisation à la sécurité routière, assurée par des agents de la Police municipale. Lors des épreuves mises en place sous forme de concours, il est demandé aux enfants de mettre en application, sur une piste d'évolution, les connaissances théoriques présentées en classe. En partenariat avec les bus de l'Agglo, les enfants apprennent également à monter et descendre d'un bus en toute sécurité, à s'y installer et s'y comporter correctement... A l'issue de ces épreuves pratiques, la Municipalité récompense en Mairie les élèves lauréats, lors d'une réception organisée en leur honneur.



## *Règlement intérieur*

Il appartient au conseil d'école d'adopter le règlement intérieur dont un exemplaire est remis, à la rentrée, à chaque parent d'élève.

## *Restauration scolaire*

La ville de La Penne sur Huveaune dispose d'un service de restauration qui fonctionne durant toute l'année scolaire en direction des primaires et des maternelles. Les inscriptions s'effectuent en Mairie, auprès de Madame Mélina Ivaldi, durant le mois de juillet.

Il est possible de prendre 4 repas par semaine dans les restaurants scolaires, ou seulement 1, 2 ou 3 repas mais à jours fixes, déterminés d'un mois à l'autre. Cependant, pour les enfants de maternelle, une fréquentation prévisionnelle "à la carte" est possible, en fonction du planning professionnel des deux parents. Pour les enfants présentant des allergies alimentaires ou certaines pathologies (asthme...), un protocole appelé *Plan d'Accueil Individualisé* est signé entre le directeur ou la directrice d'école, le médecin scolaire, la famille et la Mairie. Ces enfants ne seront admis au service de la restauration scolaire que si le P.A.I est à jour.

Fonctionnement du service dès le jour de la rentrée (sauf en cas de rentrée échelonnée en Maternelle).



## Sécurité

Tout au long de l'année, différents exercices de sécurité sont organisés, pendant et en-dehors du temps scolaire. Il s'agit notamment d'exercices d'alertes au feu, de confinement du fait de la proximité de l'usine Arkema de Saint-Menet\*, et dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux Risques Majeurs). Dans ce domaine, chaque école dispose du matériel nécessaire dans l'hypothèse où surviendrait un incident, et l'ensemble du personnel est sensibilisé, à chaque rentrée scolaire, sur les consignes à respecter. Les locaux scolaires sont par ailleurs régulièrement inspectés par la commission de sécurité ou par les sapeurs pompiers. Un effort est également porté sur la formation des agents communaux travaillant dans les écoles, puisqu'ils sont une majorité à posséder une Attestation de Formation aux Premiers Secours (A.F.P.S.).

\* La plaquette "*Le risque industriel : une confiance lucide*" est disponible en Mairie.

## Service scolaire

Le service scolaire est chargé d'assurer un contact permanent entre la communauté éducative (Inspection Académique, enseignants, parents d'élèves, prestataires de service...) et la Municipalité. Mme. Nabila Rerbal-Abidi a en charge ce service. Le service reçoit le public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, l'après-midi sur rendez-vous (04 91 88 44 00).

Le suivi des inscriptions, de la fréquentation et de la facturation de la restauration scolaire, de la garderie du matin, du transport scolaire, du Centre aéré, des colonies et des classes de découverte, est assuré par Madame Mélina Ivaldi.

## Extrascolaire

Quatre fois par semaine (entre 17h30 et 19h30, lundi et jeudi à la Maison de quartier des Arcades, mardi et vendredi aux Restanques), le service Jeunesse propose un accueil extrascolaire pendant les vacances scolaires, de 9h30 à 17h. Renseignements auprès de *Contact Jeunesse*, au 04 91 24 82 49.

## *Spectacles*

Chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, la Municipalité offre aux élèves de Primaire de la Commune un spectacle programmé dans notre salle de Spectacle (*Espace de l'Huveaune*), et dans leur écoles aux élèves de Maternelle. Un goûter leur est également offert.

## *Sport scolaire*

Les agents du service des Sports accueillent les scolaires tout au long de l'année sur le complexe sportif et dans la salle La Colombe. Le programme des activités est défini en concertation avec les enseignants. Le Challenge Suzanne Sarnet pour les classes de CM2, les Olympiades pour les élèves de primaire, les Pitchounades pour les maternelles et la Course des Ecoles viennent ponctuer l'éducation sportive régulière des élèves.



T comme ...

## *Tarifs*

Les tarifs pratiqués à La Penne sur Huveaune sont calculés en fonction des ressources des familles.

*Tata* (Voir ATSEM).



## Pratique

[www.ville-lapennesurhuveaune.fr](http://www.ville-lapennesurhuveaune.fr)

**Mairie** - Service Scolaire

Tél. : 04 91 88 44 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

**E-mail** : [ecoles@mairie-lapennesurhuveaune.fr](mailto:ecoles@mairie-lapennesurhuveaune.fr)

### Ecoles Maternelles

Groupe scolaire Beausoleil - Allée de la Pinède

Tél.: 04 91 36 12 70

Groupe scolaire Pierre-Brossolette - Boulevard de la Gare

Tél.: 04 91 36 17 46

Groupe scolaire Jacques-Prévert - Chemin du Patiare

Tél.: 04 91 36 17 53

### Ecoles Primaires

Groupe scolaire Beausoleil - Allée de la Pinède

Tél.: 04 91 36 13 70

Groupe scolaire Pierre-Brossolette - Boulevard de la Gare

Tél.: 04 91 36 13 17






Groupe scolaire Jacques-Prévert - Chemin du Patiare

Tél.: 04 91 36 17 66

### Congés scolaires Zone B

Aix-Marseille - Amiens - Besançon - Dijon - Lille - Limoges - Nice -

Orléans-Tours - Poitiers - Reims - Rouen - Strasbourg

<b>Rentrée scolaire des élèves :</b>	<b>Lundi 2 septembre 2019</b>
<b>Automne :</b> 	<b>Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2019</b>
<b>Fin d'année :</b> 	<b>Du samedi 21 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020</b>
<b>Hiver :</b> 	<b>Du samedi 15 février au lundi 2 mars 2020</b>
<b>Printemps :</b> 	<b>Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2020</b>
<b>Début des vacances d'été :</b> 	<b>Samedi 4 juillet 2020</b>

